



Réunion sur le "quasi statut" : quasi rien ne bouge

Nos organisations syndicales ont porté plusieurs revendications tout au long des réunions de concertation sur le futur quasi-statut des contractuels environnement. Si plusieurs éléments positifs ont été obtenus (grille, taux moyens de prime pour certaines catégories, modalités de calcul de l'indice de reclassement pour les agents hors quasi-statut...), l'administration reste sourde à plusieurs revendications fondamentales, qui ne sont toujours pas prises en compte par le MEDDE, même à l'issue de la dernière réunion, le 21 juillet 2015.

➤ *La sortie de la précarité à l'occasion du quasi-statut :*

Les établissements publics continuent à considérer plusieurs emplois comme non permanents au seul motif qu'ils sont rémunérés par des conventions spécifiques. Par ailleurs, sur les emplois permanents, le MEDDE campe sur le fait qu'il n'y a aucun problème et qu'il suffit que les contrats en CDD soient prolongés jusqu'à 6 ans pour être CDIés. Enfin, rien n'est éclairci sur la façon dont les CDD entrent dans le quasi-statut : dès la mise en œuvre du décret, au moment des renouvellements de contrats... ? **Pour l'administration, l'environnement continue à rimer avec précarité !**

➤ *Des reclassements injustes :*

Les reclassements des agents hors quasi-statut se fait en minorant leurs missions réelles (notamment AAMP et Parcs nationaux). Une asymétrie dans la catégorie A entre l'ONCFS et l'Onema est toujours en place. Enfin, les agents hors quasi-statut de l'ONCFS voient l'inégalité de traitement qu'ils subissent sanctuarisée...

Le Ministère refuse de bouger quoi que ce soit au niveau des reclassements. De même, les établissements affirment assumer que les agents qui sont hors quasi-statuts soient en général moins bien positionnés au niveau des catégories que les agents actuellement sous quasi-statut.

➤ *Un régime indemnitaire des plus flous :*

Le MEDDE refuse de maintenir plusieurs des primes spécifiques de l'ONCFS pour les fondre dans le régime indemnitaire générique. La sur-rémunération outre-mer n'est pas prévue, ce qui pourrait entraîner une diminution de rémunération des agents si les plafonds indemnitaires sont atteints. Le taux moyen cible pour la catégorie B est toujours inférieur à celui des fonctionnaires. Enfin, rien ne garantit que ces montants moyens cibles seront réellement mis en œuvre par les établissements, qui prétexteront de ne pas avoir la masse salariale suffisante pour mettre en œuvre ces primes...

➤ *Des règles de gestion inadaptées :*

Que ce soit les taux pour accéder aux échelons spéciaux ou les règles de changement des catégories, le projet ne tient pas compte de la diminution très forte à terme du nombre de contractuels régis par ce "quasi-statut". La plupart des agents risquent donc de se trouver enfermés dans le reclassement qui sera fait, sans perspective d'évolution de carrière.

Ce projet de quasi-statut est celui du ministère : à lui d'endosser la responsabilité de l'envoyer ou non en interministériel, où Bercy le rabettera encore un peu plus. De notre côté, nous appellerons les agents à poursuivre la mobilisation pour faire encore bouger les lignes, afin d'avoir enfin un statut décent pour tous les contractuels.